BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 512

39 – JURA

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LONS-LE-SAUNIER

Ventes et cessions

808 471 270 RCS Lons-le-Saunier.
DEPEYRE SOLUTIONS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 26, Place Du 11 Novembre, 39100 Dole.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : VERLINGUE la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 12 rue de Kerogan 29000 QUIMPER le montant du capital : 2 606 916€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 440 315 943 RCS QUIMPER Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : DEPEYRE SOLUTIONS la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 26 Place du 11 Novembre 39100 DOLE le montant du capital : 100 000€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 808 471 270 RCS LONS-LE-SAUNIER L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 1 021 417 € passif : 731 566 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société absorbante, détient et détiendra de façon permanente, au jour du dépôt au greffe du Tribunal de commerce du traité de fusion, la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée, l'apport ne donnera pas lieu à augmentation du capital de la Société Absorbante et, de ce fait, il n'y a pas lieu de procéder au calcul d'un rapport d'échange. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant La date du projet commun de fusion : 14 mai 2025 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Pour la société Absorbée le 19 mai 2025 au RCS de Lons-le-Saunier Pour la société Absorbante le 15 mai 2025 au RCS de Quimper..